



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux**

Clermont-Ferrand, le 1er septembre 2022

Affaire suivie par :
Annie Ballarin
Olivier Lopez
Charles Moracchini
IA-IPR EVS

Les inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux établissements et vie scolaire

à

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Mesdames, Messieurs les professeurs documentalistes
et les conseillers principaux d'éducation

s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR établissements et vie scolaire - année scolaire 2022-2023

Nous espérons que les vacances estivales vous ont été agréables. Au seuil de cette nouvelle année scolaire, les IA-IPR établissements et vie scolaire ont à cœur de vous souhaiter une bonne rentrée. Nous souhaitons la bienvenue aux conseillers principaux d'éducation (CPE) et aux professeurs documentalistes, titulaires et contractuels, qui prennent leurs fonctions ou un nouveau poste dans notre belle académie. Nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats du CACPE et du CAPES de documentation, ainsi que nos encouragements aux différents autres stagiaires préparant ces concours. Chacun aura le bénéfice de l'accompagnement d'un tuteur ou d'un maître de stage en établissement. Nous remercions vivement les collègues qui ont accepté cette mission. Les équipes de direction, et plus généralement les collègues, contribueront à cet accompagnement utile à la prise de fonction et au développement de compétences professionnelles. Nous serons attentifs à cette réalité, car faire équipe, en établissement ou en réseau de spécialité, est une force propice à l'action dans un cadre sécurisé.

Notre équipe ne connaît pas d'évolution et demeure à vos côtés et à votre écoute. Nous rappelons ici la répartition de nos missions et l'accompagnement des territoires comme suit :

- Annie BALLARIN (06 23 35 82 59 - annie.ballarin@ac-clermont.fr) et Olivier LOPEZ (06 18 52 05 39 - olivier.lopez@ac-clermont.fr) ont la responsabilité des dossiers académiques relatifs aux professeurs documentalistes ; Charles MORACCHINI (06 72 11 10 69 - charles.moracchini@ac-clermont.fr) ceux relatifs aux conseillers principaux d'éducation.

- Le tableau suivant présente le suivi des bassins d'éducation et de formation :

	Annie BALLARIN	Olivier LOPEZ	Charles MORACCHINI
ALLIER	MONTLUCON	MOULINS	VICHY
CANTAL	AURILLAC-SAINT- FLOUR	MAURIAC	
HAUTE-LOIRE		HAUT ALLIER	LE PUY-EN-VELAY - YSSINGEAUX
PUY-DE- DOME	CLERMONT-CENTRE	CLERMONT-NORD /RIOM – COMBRAILLES/LIVRADOIS-FOREZ	CLERMONT-COURNON/ISSOIRE/THIERS

Dans nos responsabilités, nous sommes entourés d'une équipe experte :

- Documentation :

- o Muriel BRESSON, chargée de mission d'inspection et professeure référente disciplinaire académique (IAN) (Muriel.Bresson@ac-clermont.fr) ;
- o Valérie POYET, chargée de mission d'inspection (Valerie.Poyet@ac-clermont.fr) ;
- o Bérangère LASHERMES, professeure formatrice académique (PFA) et interlocutrice académique pour le numérique (IAN) (Berangere.Lashermes@ac-clermont.fr) ;
- o Marion DUGENET, webmaster, (Marion.Dugenet@ac-clermont.fr) du site académique : <https://www.disciplines.ac-clermont.fr/documentation/> .

... ainsi qu'une dizaine de professeurs documentalistes, issus de toute l'académie, représentant les collèges, les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels, au sein du pôle de compétences Documentation, espace de rencontres, d'échanges, de réflexions et de productions de ressources numériques.

Nous vous encourageons à participer également aux « Profs docs cafés », temps d'animation de réseau professionnel, maintenant bien installés et qui se poursuivront en 2022-2023 (<https://www.disciplines.ac-clermont.fr/documentation/actualites/zoom/prof-doc-cafe-un-espace-d-echange-en-distanciel/9e832d811f806eda8a6569ecad5e9732/>).

- CPE et vie scolaire :

- o Sandra MONTEIX, PFA (sandra.monteix@ac-clermont.fr)
- o Jérôme FOURNIER, IAN et webmaster (jerome.fournier@ac-clermont.fr) du site académique : <https://pedagogie.ac-clermont.fr/caap-cpe/>

Une communauté d'apprentissage académique (**CAAP**) regroupe une soixantaine de CPE ; elle est ouverte aux autres personnels sur des thématiques transversales. Il est toujours possible de la rejoindre en se signalant auprès de son responsable, Jérôme Fournier.

Les deux sites académiques des CPE et des professeurs documentalistes ont vocation, non seulement à vous proposer des ressources de différentes catégories et de diverses origines, mais également à valoriser l'initiative locale, l'innovation, l'expérimentation. N'hésitez donc pas à les alimenter, nos webmasters restent à votre écoute.

Les déplacements en établissement, quel qu'en soit le motif, sont pour nous l'occasion de riches échanges avec vous. Nous organiserons 27 visites formelles des professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation éligibles à un rendez-vous de carrière, inscrit dans le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Nous serons sensibles au travail collaboratif que vous construisez entre CPE et professeurs documentalistes, ainsi qu'avec les autres membres de la communauté éducative.

L'accueil des entrants dans le métier, notamment des néo-contractuels et des assistants d'éducation (AED) fait partie de nos priorités. Nous vous rappelons l'existence de ressources opérationnelles et mobilisables rapidement :

- un portail contractuels en documentation : https://padlet.com/0631480s_cdi/contractuelsdoc
- des ressources thématiques pour les CPE : <https://pedagogie.ac-clermont.fr/caap-cpe/category/ressources/>
- un m@gistère d'adaptation à l'emploi, en libre inscription et autoformation pour les AED : <https://magistere.education.fr/ac-nancy-metz/enrol/index.php?id=6870>

Le 9 août 2022 a été publié le décret modifiant le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation et permettant de poursuivre la mission, en contrat à durée indéterminée, au-delà des 6 ans. Cette évolution rappelle la responsabilité de formation, d'accompagnement et d'évaluation des AED dès leur entrée en fonction.

Pour tous, il est possible de prendre connaissance du plan académique de formation via l'intranet SELIA (https://selia.ac-clermont.fr/jcms/jcms/jcms2_28601/organisation-academique-et-metiers). La première phase d'inscription est ouverte jusqu'au 18 septembre pour les formations disciplinaires et transversales. Une seconde sera programmée en janvier 2023.

La rentrée 2022 implique à nouveau notre mobilisation pour « *construire ensemble une école engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être* » selon les orientations et priorités nationales et académiques rappelées dans :

- la circulaire de rentrée : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>
- les priorités ministérielles de rentrée : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-construisons-ensemble-une-ecole-engagee-342475>
- les priorités académiques de rentrée : <https://www.ac-clermont.fr/espace-presse-121456>

Nous vous encourageons à prendre connaissance de ces documents et attirons votre attention sur certains sujets qui sont au cœur des missions des professeurs documentalistes et des conseillers principaux d'éducation et pour lesquels, dans vos champs d'intervention respectifs et domaines de compétences spécifiques, vous participez à garantir, à chaque élève, les meilleures chances de réussite scolaire et d'insertion sociale et professionnelle.

Votre engagement au sein des équipes pédagogiques et éducatives des établissements est également déterminant pour permettre aux élèves de construire un parcours personnel et citoyen dans le respect de soi, des autres et des valeurs de la République et pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Lutter contre les inégalités. Priorité nationale, la lutte contre les inégalités revêt des formes diverses (École inclusive, mixité sociale, égalité filles/garçons, ouverture culturelle, Devoirs faits ...). L'internat est un levier de justice sociale et de dynamisme des territoires. Le réseau des 16 internats d'excellence (<https://www.ac-clermont.fr/vivre-sa-scolarité-dans-un-internat-d-excellence-124259>) est conçu pour être au service de l'ensemble des internats de l'académie par l'expertise des équipes de ces établissements. Il a vocation à dynamiser l'ensemble des projets d'internat. Un plan de formation (CPE et AED) est adossé à ce label. L'accès au savoir et à la culture est aussi un fondement de la réussite sociale des élèves. Il est rappelé l'intérêt du Pass culture et des moyens donnés aux établissements à mobiliser. De plus, la lecture sous toutes ses formes doit être encouragée. De nombreux dispositifs peuvent être mobilisés dont le dispositif Jeunes en librairie, les différents concours et le quart d'heure lecture. Une opération « tout le monde lit » aura lieu le 21 octobre prochain : toute l'académie est appelée à se mobiliser pour un quart d'heure de lecture plaisir à partir de 13h51.

Favoriser la construction de l'esprit critique et l'engagement de l'élève, futur citoyen (dynamisation de la vie lycéenne et collégienne, autonomisation de l'élève et accompagnement des initiatives, partage des valeurs de la République...). À ce titre, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) est essentielle pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables à l'ère du numérique et des réseaux sociaux. L'EMI constitue un enjeu pédagogique majeur tant pour les professeurs documentalistes que pour les CPE. Nous avons pu faire le constat lors de nos visites d'actions menées conjointement, et ce, au bénéfice de la construction citoyenne des élèves. Les faits de société, ainsi que les enjeux environnementaux et climatiques de la transition écologique ne sont

pas absents des préoccupations des élèves, aussi, l'accompagnement dans leurs réflexions et leurs actions est à poursuivre (éco-délégués).

Favoriser le bien-être, la qualité de vie de tous dans un climat scolaire serein (lutte contre le harcèlement, contre les violences et les discriminations, amélioration des conditions de vie et de travail des élèves dans l'établissement et en internat, aménagement du temps et des espaces ...). Chaque jour de classe, les élèves ont l'occasion de faire l'expérience de l'égalité, de l'inclusion, du respect, de la possibilité d'être eux-mêmes par l'application d'une règle commune pour bien vivre ensemble. Dans cet esprit, la lutte contre le harcèlement constitue une priorité. La loi du 2 mars 2022 fait du harcèlement scolaire un délit (art. 222-33-2-3 du Code pénal). Elle inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation (art. L. 111-6). En 2022, le programme pHARe est généralisé dans les collèges et les EREA qui devront disposer d'un protocole de traitement, assurer 10 heures annuelles d'apprentissage aux élèves et sensibiliser les parents. Un plan d'accompagnement et de formation est proposé aux équipes ressources. Les lycées poursuivent leur propre dispositif de détection, de prévention et de traitement du harcèlement (ambassadeurs lycéens, sentinelles et référents ...). Le site académique dédié, également accessible aux parents, valorise les actions conduites en établissement :

<https://www.ac-clermont.fr/agir-contre-le-harcelement-a-l-ecole-121483>

L'acquisition des compétences numériques raisonnées et réflexives est un atout dans la lutte contre le cyberharcèlement et la protection de la personne. Là encore, conseiller principaux d'éducation et professeurs documentalistes disposent de compétences et d'atouts à mettre à disposition des équipes dans la conduite de projets ou de séances spécifiques (concours, certification Pix, charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques ...).

Lutter contre les inégalités. Priorité nationale, la lutte contre les inégalités revêt des formes diverses (École inclusive, mixité sociale, égalité filles/garçons, ouverture culturelle, Devoirs faits ...). L'internat est un levier de justice sociale. Le réseau des 16 internats d'excellence (<https://www.ac-clermont.fr/vivre-sa-scolarite-dans-un-internat-d-excellence-124259>) est conçu pour être au service de l'ensemble des internats de l'académie par l'expertise des équipes de ces établissements. Il a vocation à dynamiser l'ensemble des projets d'internat. Un plan de formation (CPE et AED) est adossé à ce label. L'accès au savoir et à la culture est aussi un fondement de la réussite sociale des élèves. Il est rappelé l'intérêt du Pass culture et des moyens donnés aux établissements à mobiliser. De plus, la lecture sous toutes ses formes doit être encouragée. De nombreux dispositifs peuvent être mobilisés dont le dispositif Jeunes en librairie, les différents concours et le quart d'heure lecture. Une opération « Tout le monde lit » aura lieu le 21 octobre prochain : toute l'académie est appelée à organiser pour un quart d'heure de lecture plaisir, à partir de 13h51.

Ces ambitions trouvent une logique dans le développement des quatre parcours éducatifs. En synergie avec les apports des enseignements disciplinaires, vos missions et vos compétences donnent une pleine légitimité à votre implication et constituent une véritable plus-value. Votre conseil et votre action trouvent également place dans une participation active aux instances de concertation (conseil pédagogique, etc.). Leur lisibilité, formalisation et explication (projet éducatif, projet d'internat, politique documentaire...) sont au service de la politique de l'établissement.

Pour conclure, nous réitérons nos souhaits pour une rentrée dynamique et créative, et nous vous assurons de notre confiance et de notre soutien.

Excellente année scolaire à toutes et tous !

Annie BALLARIN, Oliver LOPEZ, Charles MORACCHINI
IA-IPR établissements et vie scolaire